



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2023

Le deux février deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-sept janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaients présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Franck TRULIN, Mme Sophie LE PALLEC

Procuration : Mme Catherine CADORET à Mme Marie-José LE GUENNEC
M. Franck TRULIN à Mme Séverine LE SAGER
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET

Secrétaire de séance : Mme Séverine LE SAGER

Objet : Approbation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2023-2029.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté du 10 janvier 2022, le Président du Conseil Départemental et le Préfet du Morbihan ont lancé conjointement la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Morbihan.

Aussi, conformément à la loi du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, la procédure d'approbation du schéma départemental prévoit que toutes les communes et communauté d'agglomération et de communes figurant au schéma soient consultées.

La commune de BAUD, et BAUD COMMUNAUTE, étant concernées par ce schéma qui prévoit sur la commune une « aire de grand passage » de 0,5 hectare située à proximité du bas de de la zone d'activité de Kermarrec, le Conseil Municipal donc émettre un avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2023-2029.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable sur l'ensemble du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Morbihan 2023-2026.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET